

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

MG EXPRESSO
Facturation
46 RUE DES VALLEES
41320 SAINT JULIEN SUR CHER

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Montants exprimés en Euros	
				Réduc.	Total HT
3002 - CAFE 100% ARABICA SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	54,60	1	30%	38,22
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	66,00	5	30%	231,00
3021 - ROYALCAO CRUNCHY X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18069070)	5,5%	77,70	2	30%	108,78
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	2	30%	96,18
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	1	30%	48,09
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	4	30%	192,36
3050 - THE CITRON INSTANT SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	7	30%	292,53
3051 - BOISSON THE A LA MENTHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	7	30%	292,53

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours fin de mois	Total HT	1 299,69
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 3...)	Total TVA 5,5%	71,48
		Total TTC	1 371,17
		Payé	1 371,17
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
31/12/2024	1 371,17	Ordre de prélèvement	T241212

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)